

l'appui du premier pasteur, l'honneur de l'Eglise du Canada. Il avait été le premier prêtre ordonné au Canada, et il dit sa première messe dans notre chapelle avec grande solennité, le 19 mars 1660. ”

Le general Murray et les processions religieuses. (XII, I, 1121.)—Il est parfaitement vrai que, pendant qu'il était gouverneur de Québec, Murray obligea les militaires à saluer toutes les processions religieuses des Canadiens. Ceci n'a pas été fait par un ordre du jour, mais bien par un ordre permanent qui est encore en force aujourd'hui. Cet ordre, daté du 4 novembre 1759, ne s'appliquait qu'à Québec pour la bonne raison que les Anglais n'étaient encore maîtres que de cette ville. Je ne sais si un ordre semblable a été promulgué à Montréal, après la capitulation de cette ville, mais la chose est plus que probable. Un N. B. à la fin de cet ordre dit qu'il devra être lu à la garnison une fois par mois.

Dans son ouvrage *The Siege of Quebec*, M. A.-G. Doughty dit, pages 317 et 318 du troisième volume :

“ Special provision was made not only for the protection of their property, but for a due and proper respect for their religious observances. Thus we find it stated in the General Orders of the 4th of November that “ The French inhabitants of Quebec, by the capitulation, being intitled to the possession of their effects, and His Majesty's proclamation for the free exercise of their religion, it is determined to punish all robbing and plundering, or insult offered to their persons, in an exemplary manner ; and when any of their processions are made in the public streets, it is ordered that the Officers pay them the compliment of the hat, because it is a civility due to the people who have chosen to live under the protection of our laws ; should this